



Siège social 27 Boulevard Saint Martin 75003 Paris

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

E'mail : communistes@sitecommunistes.org

13/07/2023

Ils craignent même le 14 juillet!

Le gouvernement craint une reprise de la mobilisation. Interdiction des feux d'artifice, annulations des festivités, moyens massifs de répression : 130.000 policiers, gendarmes, pompiers mobilisés. Le gouvernement continue de renforcer sa réponse autoritaire⁽¹⁾.

Le gouvernement craint la possibilité que le 14 juillet puisse de nouveau catalyser les colères. Un scénario de reprise des émeutes que le gouvernement veut donc à tout prix éviter et face auquel il a d'ores et déjà annoncé une réponse sur le terrain répressif. Un 14 juillet placé sous le signe de la répression. Macron affiche en avril dernier de faire de la fête nationale une journée de bilan des « *Cent jours d'apaisement* ». Les cinq mois de mobilisation contre la réforme des retraites et la révolte des banlieues empêchent Macron de faire de la fête nationale cette célébration. Il ne prononcera pas de discours pour la fête nationale !

L'intersyndicale continue de coller à l'agenda du gouvernement.

Syndicats et patronat se sont montrés plutôt positifs, ce mercredi 12 juillet, à l'issue d'une réunion à Matignon avec la première ministre, Elisabeth Borne, pour jeter les bases d'un nouvel agenda social. Emploi des seniors, parcours professionnels, prévention de l'usure professionnelle, accompagnement des reconversions professionnelles, compte épargne-temps universel... Les entreprises en quête de productivité et de profit se débarrassent des salariés les plus âgés et se retrouvent au chômage sans perspective de reprise d'emploi. Les deux grands absents de cet accord sont l'assurance-chômage, cette réforme sera pleinement appliquée dès le 31 décembre et les salaires rongés par une inflation qui reste à 4,5% dont 13,7% sur l'alimentaire.

C'est « *une réunion utile qui nous permet enfin d'avoir quelques actes posés* », s'est félicitée la nouvelle secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon.

La secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, plus critique, estime qu'« *à ce stade les réponses données par la première ministre sont en décalage total avec les besoins* ». Si la CGT se démarque des autres syndicats, elle renoue pour autant avec le *dialogue social*. Les directions syndicales aurait-elle tourné la page des retraites ? Frédéric Souillot (FO), a évoqué une « *journée normale dans le cadre de la négociation collective* », pour la CFE-CGC, François Hommeril, une « *réunion fort utile* » qui « *va dans le sens de renouer les fils du dialogue social* ». C'est « *une journée importante, c'est la reprise du dialogue social* », a salué le président de la CFTC, Cyril Chabanier. Pour lui, les négociations doivent aboutir « *pour le printemps 2024* » afin d'être « *applicables au second semestre 2024* ». Même son de cloche pour le patron de la CPME, François Asselin, ayant évoqué un « *agenda ambitieux* » sur lequel il devrait être possible d'aboutir au « *printemps* ».

Pour Patrick Martin, qui succédera à Geoffroy Roux de Bézieux à la tête du Medef, cette réunion « *répond tout à fait aux attentes, à la philosophie et aux propositions qu'a fait le Medef depuis plusieurs mois* »⁽²⁾.

Le principal bilan de ces six derniers mois montre que le gouvernement est inflexible et prêt à tout pour avancer la feuille de route patronale. Il a imposé une réforme rejetée par la quasi-totalité de la population à coup de 49.3 en plus de la réforme du RSA et de l'assurance-chômage qui vont pénaliser les plus précaires. Macron et son gouvernement mènent une offensive autoritaire contre la population, les travailleurs, la jeunesse, les familles en leur coupant les aides sociales. Les syndicalistes sont criminalisés.

Cette société n'a rien d'autre à offrir comme perspective au plus grand nombre que toujours plus de pauvreté et de violence. La seule réponse possible est de décider un plan de bataille ayant pour objectif d'instaurer un rapport de force face au gouvernement. Plus que jamais il faut une réponse ferme : la lutte. Pour faire reculer Macron et le capital, il faut cette lutte de plus en plus forte, tous ensemble.

Il faut aussi, la lutte politique contre le capitalisme pour un changement de société, Tant que le capital existera, rien ne changera, pour imposer une autre politique en France, il n'y a pas d'autre moyen que d'arracher aux multinationales capitalistes les richesses créées par les travailleurs et qu'elles s'accaparent. Il faut arracher aux capitalistes le pouvoir économique, financier et le pouvoir politique.

C'est la seule véritable alternative, une perspective de changement et d'espoir pour toute la jeunesse.

⁽¹⁾Comme Macron, le Parlement européen veut censurer les contenus « *appelant à la révolte* » sur les réseaux sociaux a expliqué Thierry Breton sur France-info.

Thierry Breton, commissaire européen, a déclaré que la loi européenne permettrait la suppression des contenus circulant sur les réseaux sociaux en cas de crise, notamment de révolte. Une mesure votée en catimini en octobre dernier par le Parlement européen.

L'application que compte en faire le gouvernement français illustre parfaitement son objectif, visant à donner la possibilité aux états d'appliquer la censure pour faire taire la contestation ou tout ce qu'ils jugeraient dangereux pour leur stabilité.

⁽²⁾Exemple de la nouvelle convention de la métallurgie dont l'objectif est d'exploiter au maximum la force de travail. La durée maximale quotidienne du travail est fixée à 10h mais peut-être portée à 12h par jour par dérogation suite à un surcroît temporaire d'activité, ce qui est nouveau dans la convention de la métallurgie. La nouvelle convention prévoit aussi une augmentation de la durée hebdomadaire du travail puisqu'elle donne la possibilité aux employeurs de passer de 42 heures à 44 heures hebdomadaire sur 12 semaines consécutives. Elle permet maintenant de faire 42 heures sur 24 semaines consécutives soit pendant environ 6 mois dans l'année ce qui est nouveau. Le Code du travail prévoit 220 heures supplémentaires par an et par salarié, la nouvelle convention donne de nouveaux contingents d'heures supplémentaires cumulable entre eux : un contingent de 80 heures mobilisable une année sur deux par l'employeur avec un taux de majoration applicable de 25 à 50 % et un autre contingent de 150 heures mobilisable avec l'accord écrit du salarié.

Question salaire, la nouvelle convention met en place une nouvelle grille des salaires ou l'avancement se fera sur la flexibilité et la polyvalence du salarié, la prime d'ancienneté est revue à la baisse...etc...etc